

Réseau éthique handicap

19 février 2016

Allocution d'Antoine PERRIN, Délégué régional Ile de France

Ethique et handicap ?

Pour ne rien vous cacher, je suis très gêné par ce titre, cette approche, qui pourrait sous-tendre qu'il y a une éthique particulière, ou des pratiques éthiquement spécifiques, dans le milieu du handicap.

Je crains d'emblée une approche trop ciblée, partant avec un « handicap », pour reprendre le titre, susceptible de nous contraindre à la prise en compte trop immédiate du quotidien, même si celui-ci doit au final être notre objectif, et limiter notre envergure à réfléchir plus en profondeur sur l'Autre, notre lien à l'Autre, qui qu'il soit et quel que soit son handicap justement si handicap il y a.

C'est la raison pour laquelle je ne parlerai pas du « handicap », mot qui marque d'emblée la différence dans le sens négatif du terme, lui préférant celui d' « Autonomie », prenant de mon point de vue la question dans le sens inverse et positif, en partant de ce que l'Autre est en mesure de faire de lui-même et non pas de ses limites. Et en choisissant de faire porter ma réflexion sur l'autonomie de l'Autre et non sur son handicap, je change inévitablement de regard sur lui, le voyant d'abord avec ses capacités, ses libertés, ce qu'il peut faire sans moi, plutôt que de me focaliser d'emblée sur ses insuffisances et ses dépendances. C'est donc cette réflexion que je vous propose d'avoir.

Et elle va même plus loin de mon point de vue car, considérer l'Autre à partir de son autonomie, nous ramène inévitablement à considérer la notre. Qu'est-ce que l'autonomie ? Quelle est mon autonomie ? Physique bien sûr, intellectuelle certainement, psychique ça s'entend même si c'est moins évident, affective..., faut-il en parler ?... Tant de domaines qui nous montrent bien, en nous ramenant à nous même, que les choses ne sont pas forcément si simples et que l'autonomie n'est pas forcément là où on la croit et à l'inverse, que le handicap, n'obère pas autant qu'on pourrait parfois le penser le degré d'autonomie d'une personne.

Lorsqu'Alain Cordier et Emmanuel Hirsch, je ne nomme qu'eux deux même s'ils n'étaient pas les seuls à la manœuvre, ont créé en 1995 l'espace éthique de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, ils l'ont fait largement empreints de la philosophie d'Emmanuel Levinas. Emmanuel Levinas, philosophe de l'Autre, de la responsabilité que chacun doit porter à l'Autre, doit se sentir vis-à-vis de l'Autre. Pour lui, le regard bienveillant sur l'Autre ne suffit pas s'il n'est pas accompagné de la responsabilité. J'insiste bien sur ce mot de responsabilité, non pas responsabilité de l'Autre jusqu'à le déposséder de la sienne, mais responsabilité de l'Autre pour mieux le comprendre, partager, et l'accompagner justement. Et je vais même plus loin, La responsabilité que nous avons de l'Autre doit nous amener à reconsidérer notre responsabilité vis-à-vis de nous même, pour mieux nous permettre de nous connaître, de nous comprendre, en particulier dans notre autonomie, dans notre relation à l'Autre, dans le regard que nous lui portons, dans la responsabilité que nous nous

sentons vis-à-vis de lui. Et quand le dis Autre, je ne dis pas seulement personne soignée ou accompagnée, je veux aussi parler des collègues, supérieurs hiérarchiques ou, à l'inverse, personnes sous mon autorité, au sein de mon équipe professionnelle ou plus largement de l'institution dans laquelle je travaille, ce qui engage le « travailler ensemble » et le management.

Et l'espace éthique, d'abord centré sur le soin hospitalier et maintenant ayant élargi son domaine de réflexion au « soin et à l'accompagnement » et je m'en réjouis, nous en avons beaucoup débattu l'année dernière avec Emmanuel Hirsch en particulier lors de l'assemblée régionale de la FEHAP, nous propose de nous pencher sur l'Homme dans sa globalité, l'Homme dans son entièreté, bien portant ou malade, soignée ou accompagné, comme soignant ou accompagnant. L'Homme Autre, mais aussi l'Homme que chacun d'entre nous est, avec ses richesses et ses fragilités, et quelque soit son degré d'autonomie. Et c'est à cette condition et de cette manière de mon point de vue qu'il est possible et même souhaitable d'aborder la question éthique dans le domaine du handicap, c'est seulement ainsi que notre réflexion est susceptible de nous amener à porter, avec ceux avec lesquels nous travaillons, un juste regard sur notre pratique professionnelle vis-à-vis de celui ou de celle que nous soignons et ou accompagnons.

L'éthique de l'autonomie ne peut ainsi se concevoir qu'en suivant trois grands principes inaliénables :

- Autonomie de la personne soignée ou accompagnée, ce qui implique un engagement fort et constant dans l'amélioration des pratiques, la protocolisation des actes les plus courants, la démarche Qualité, le signalement, le suivi et la traçabilité des évènements indésirables, la politique de Bien traitance, etc...
- Autonomie des professionnels, qui implique la recherche constante de la préservation voire de l'amélioration des conditions de travail des salariés
- Autonomie des institutions, qui nécessite une gestion rigoureuse, la recherche constante de l'efficience, etc...

Pour finir, je dirais que l'éthique de l'autonomie est un chemin. Un chemin qui ne finit jamais, semé d'obstacles, d'imprévus, de peines, mais aussi de joies, sur lequel il ne faut jamais s'arrêter, jamais considérer qu'on en a atteint le but et sur lequel il faut savoir accepter de rencontrer l'imprévu, mais également l'émerveillement.

Antoine PERRIN
Délégué régional FEHAP Île de France